





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-481**

**Séance publique du**

**16 novembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc175536-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ARBOIS - STATIONNEMENT GARE TGV - CESSIION DE TERRAIN - SNCF**

Le. 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2015

-----

**Nomenclature : 3.2**  
Aliénations

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ARBOIS - STATIONNEMENT GARE TGV - CESSION DE TERRAIN - SNCF- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Gare TGV de l'Arbois est principalement accessible par les RD (routes départementales ) n° 9 et 9f. Le succès rencontré par cet équipement provoque le stationnement intempestif de nombreux véhicules aux abords des voies d'accès qui provoque une gêne pour la circulation des véhicules et un risque pour les piétons.

Pour réduire les nuisances évoquées ci-dessus, il est envisagé de prévoir, en complément des parkings existants, un nouvel équipement dont le dimensionnement représente une capacité prévisionnelle de 850 places pouvant être étendue à terme à 1100 places.

A cet effet la SNCF s'est rapprochée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Ville d'Aix-en-Provence qui disposent d'emprises mitoyennes de la Gare TGV.

Pour la commune, l'emprise à céder représente une surface de 19 250 m<sup>2</sup> environ (la surface définitive sera fixée lors de l'élaboration du document d'arpentage) à détacher de la parcelle cadastrée section LB n° 207 d'une contenance totale de 27 346 m<sup>2</sup> (cf plans ci-joint).

Cette parcelle est située en zone N du PLU et est impactée sur 8 100 m<sup>2</sup> environ par l'emplacement réservé n° 354 (desserte de quartier de la gare - bénéficiaire Syndicat Mixte Arbois).

Les services de France Domaines ont par avis n° 2015-001V2284 en date du 22 septembre 2015 définis une valeur vénale de 96 000,00 € HT.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession d'une emprise de 19 250 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée section LB n° 207 à la SNCF pour la création d'un parc de stationnement,

- **DIRE** que le prix de cette cession se fera à un montant de 96 000,00 € tel que défini par les services de France Domaines,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **AUTORISER** le Trésorier Municipal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 52
Contre	: 1

Ont voté contre  
Hervé GUERRERA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

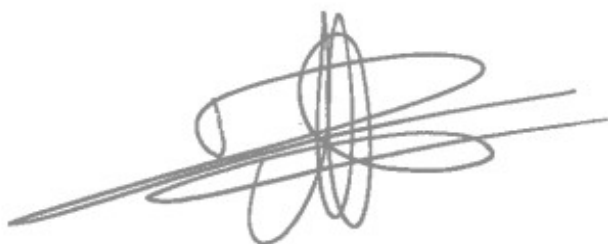
NEANT

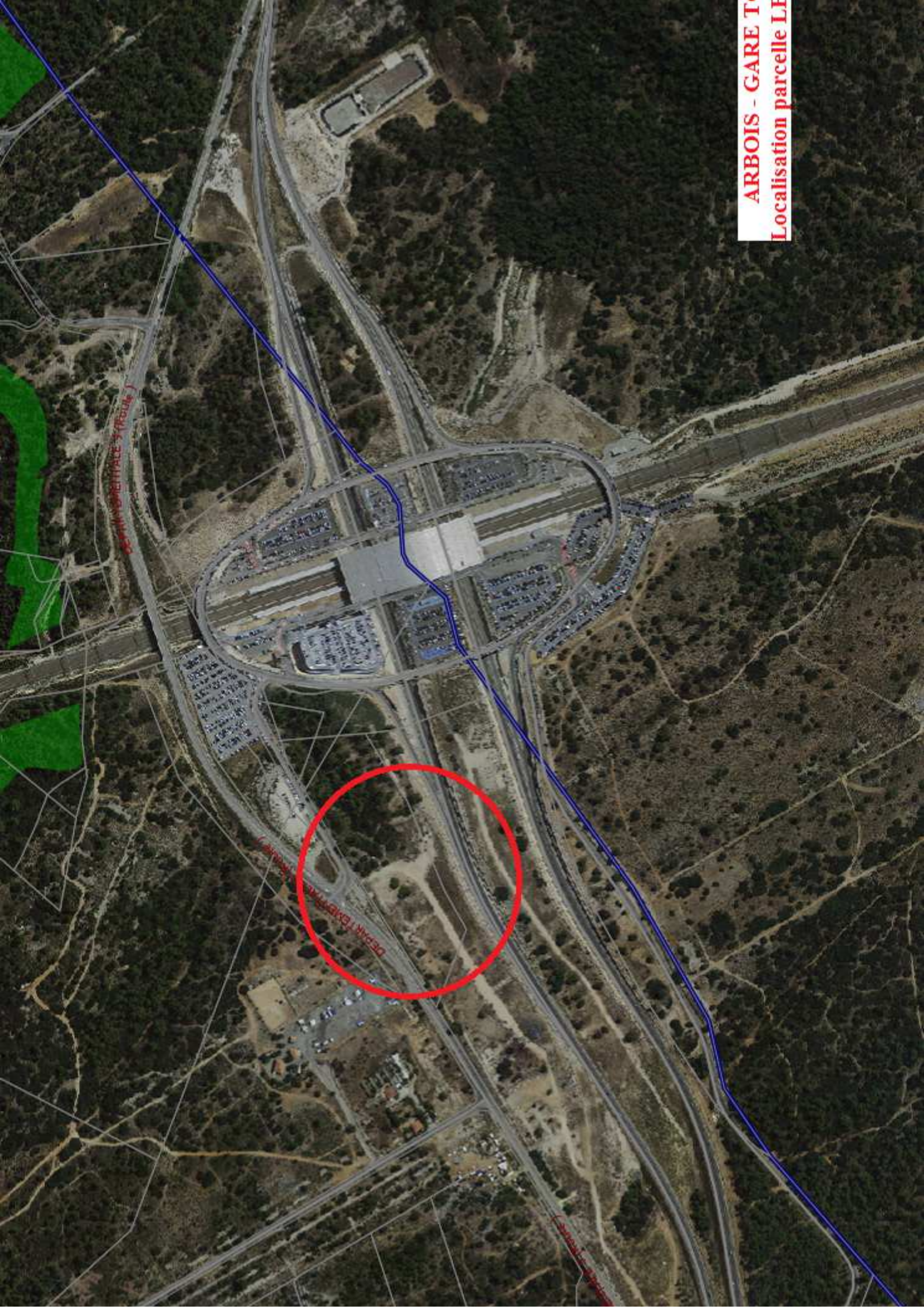
Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Brigitte DEVESA

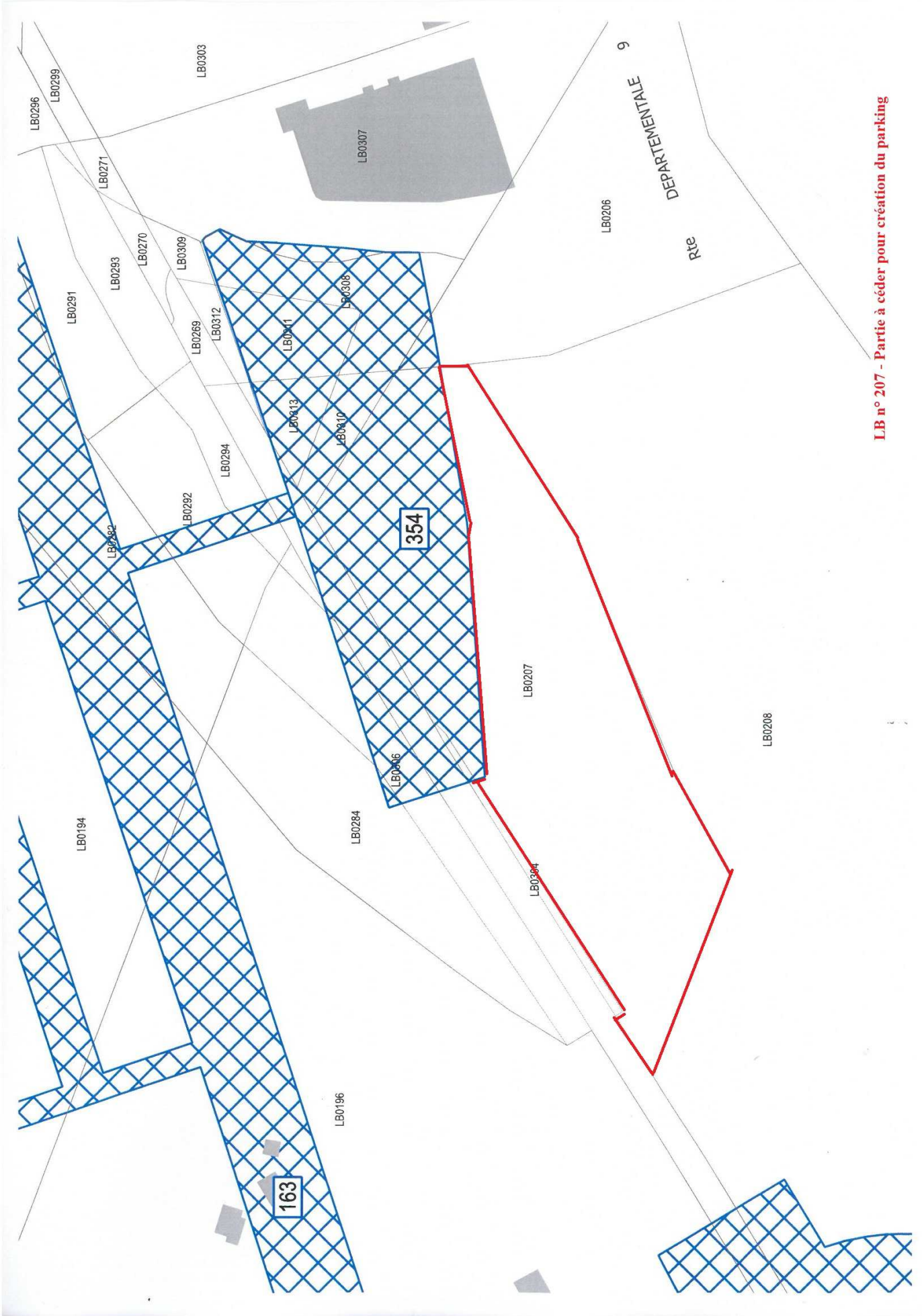
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.



SEMI-INDUSTRIELLE (Tronçon 1)

DEPART EXPERIMENTAL

ARBOIS - GARE T  
Localisation parcelle LH



LB n° 207 - Partie à céder pour création du parking



**5 a. Urbanisme :** PLU approuvé le 23/07/2015, opposable aux tiers depuis le 03/09/2015

POS / PLU	Zone N
Usage :	Zone naturelle et forestière
Emprise au sol :	non réglementée
Hauteur :	10 m

Emplacement réservé n°354 « desserte du quartier de la gare ».

**6. Origine de propriété :** ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

**7. Situation locative :** bien présumé libre de toute location ou occupation.

**9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :**

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à :

**96 000 € HT**

*(Quatre-vingt seize mille euros hors taxes)*

**11. Réalisation d'accords amiables :**

**12. Observations particulières :**

**Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).**

*L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

*Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.*

*Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-1 du CG3P).*

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).*

***Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.***

A Aix en Provence, le 22 septembre 2015

**Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,**

**Directrice Régionale des Finances Publiques de**

**Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département**

**des Bouches-du-Rhône, et par délégation,**

**L'Inspecteur des Finances Publiques,**

**Christine BOUTILLIER**